

CPR-181122

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 22 novembre 2018

9 heures

Salon de la chancellerie Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Julie Arsenault
Yves Bourgeois
Francis Bourgoïn
Olivier Clarisse
Marianne Cormier
Pierrette Fortin

Monique Levesque
Pascal Robichaud
André Samson, président
Jean-François Thibault
Lynne Castonguay, secrétaire

Excusée :

Nicolette Belliveau

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h 5.

2. CORRESPONDANCE

Lettre de Matthieu LeBlanc, vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, à Lynne Castonguay, secrétaire générale, en date du 15 octobre 2018, ayant comme objet *Reconfiguration du B.A.V. (orientation enseignement)*. La correspondance indique que le programme ne sera pas reconfiguré. La Faculté prévoit déposer un projet d'un programme combiné de cinq ans menant au grade de B.A.-B. Éd. avec majeure en arts visuels.

Le Comité des programmes note que le B.A.V. était le dernier programme à reconfigurer. Cette décision entraîne la fin du grand projet de la reconfiguration des programmes.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR-181122

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-181015

Corrections :

- Page 8, point 14, ajouter la phrase suivante à la fin du 1^{er} paragraphe : « Ce programme figure dans la liste des programmes à développer du projet de la planification académique de l'Université de Moncton. »
- Page 8, point 14, 3^e paragraphe, 3^e ligne, il faut lire : « ...qu'il n'y a pas de cours... ».
- Page 11, point 15, résolution ***R : 26-CPR-181015***, il faut lire : Technologie.

R : 02-CPR-181122

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le procès-verbal CPR-181015 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-181015

5.1 (16) Renouvellement de l'entente DEC-BAC en aménagement des forêts avec le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (doc. 5 et 5A/18-19)

Le Comité des programmes examine les modifications demandées à sa réunion du 15 octobre dernier. Il estime que celles-ci ont été apportées au document. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 03-CPR-181122

« Que le Comité des programmes accepte le renouvellement de l'entente DEC-BAC en aménagement des forêts entre le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et l'Université de Moncton, campus d'Edmundston »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-180622

6.1 (11) Modifications au libellé de l'OFG-2 (doc. 28/17-18)

Aucun nouveau document.

6.2 (16) Programmes auxquels l'admission fut suspendue depuis plus de deux ans (doc. 33/17-18)

Aucun nouveau document.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170606

7.1 (4) Modification au cours GMEC1014

Aucun nouveau document.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170209

8.1 (19) Entente interinstitutionnelle entre l'UdeM et le CCNB – Reconnaissance des crédits du CCNB au Baccalauréat en gestion de l'information (doc. 26/16-17)

Aucun nouveau document.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-161007

9.1 (17) Modifications aux préalables du cours FSCI1333 (doc. 1/16-17)

Aucun nouveau document.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150416

10.1 (30) Formulaires du Comité des programmes

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605

11.1 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)

Aucun nouveau document.

12. MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE BACCALURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE (doc. 16/18-19)

Le président présente les modifications proposées au programme de Baccalauréat en science infirmière. La Faculté des sciences de la santé et des services communautaires demande une dérogation afin que le cours *SINF2735 Soins et chronicité III* puisse débiter dès le 1^{er} mai 2019 au lieu du 1^{er} juillet 2019. Ce cours est un stage régulier de 225 heures.

À la lecture du dossier, on note que la Faculté souhaite également procéder à la création de deux cours et à l'abolition de trois cours. Les points suivants sont soulevés.

- Le Comité note que la lettre du 7 mars 2018 de monsieur Pierre Godbout, directeur, contient une résolution de la part des trois campus au sujet de la création et l'abolition de cours. Toutefois, cette résolution ne semble pas avoir obtenu l'aval du conseil de la Faculté. Le Comité souhaite obtenir la recommandation de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires.
- Dans le formulaire CPR-2, à la section « Formation générale », on indique FRAN1500 ou FRAN1600. Il faut lire FRAN1500 et FRAN1600 pour un total de 6 crédits. Le Comité note que le CPR-10 et le CPR-11 reflètent bien ce fait.
- Suggestion du Comité : Le cours SANT2003 pourrait être ajouté dans le profil. Si cette suggestion est acceptée, les formulaires CPR-2, CPR-10 et CPR-11 devront indiquer ce changement.
- Le Comité remarque que dans les formulaires CPR-4, les objectifs proposés sont des objectifs spécifiques plutôt que des objectifs généraux. Le formulaire demande les objectifs généraux du cours.

En termes de suivi, les nouveaux documents (dossier en entier) doivent être déposés auprès de Gilberte Richard, secrétaire de direction du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

SUIVI : FSSSC

13. CRÉATION DE LA MAÎTRISE ÈS SCIENCES INTERDISCIPLINAIRE EN SANTÉ (doc. 14/18-19)

Le président présente le dossier du projet de création du programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé. Ce nouveau programme a été identifié dans la liste des programmes à *développer*, liste présentée dans le rapport de la planification académique.

Le nouveau programme de 45 crédits vise à former des agentes et des agents scientifiques de recherche qui seront capables de solutionner une multitude de problèmes complexes de santé. Le programme prévoit l'utilisation de l'approche par compétences intégrée. Le programme sera offert à temps complet et à mi-temps dès la session d'automne 2019.

13. CRÉATION DE LA MAÎTRISE ÈS SCIENCES INTERDISCIPLINAIRE EN SANTÉ (doc. 14/18-19) (suite)

Le Comité des programmes soulève les points suivants :

- Le Comité note que le conseil de la Faculté a appuyé l'initiative institutionnelle de création du programme le 9 novembre 2016, mais ne semble pas avoir recommandé le programme au Comité des programmes par la suite. Le Comité note aussi qu'il y a eu plusieurs activités pendant l'année, dont une journée pédagogique et des consultations. Le Comité des programmes souhaite obtenir la recommandation du conseil de la Faculté.
- Au sujet du nouveau cours SANT6113, le Comité considère que le premier objectif est plutôt large et difficile à évaluer. De plus, il ne semble pas correspondre avec le titre de cours. Le Comité suggère de revoir le libellé.
- Au sujet du nouveau cours SANT6123, le Comité considère que le neuvième objectif présente une structure de phrase plutôt contradictoire. Le Comité suggère de revoir le libellé.
- En ce qui a trait au cours SANT6261, on questionne le lien entre le titre du cours et la troisième puce dans les objectifs d'apprentissage. Le Comité s'explique mal cet objectif (Former des étudiantes et des étudiants).
- Dans la description du cours SANT6213, le Comité souhaite que l'on remplace le mot « philosophique » par les mots « sciences humaines et sociales ».
- Au point 1.11.7, un membre demande pourquoi le critère de qualité « intégrité » ne se retrouve pas dans les 19 critères de qualité.
- Le Comité note que l'apprentissage de la collaboration interdisciplinaire est intégré dans tous les cours du programme. Au point 1.11.9, le Comité note que *les étudiantes et les étudiants définiront, élaboreront et rédigeront leur projet de thèse en équipe interdisciplinaire et en collaboration avec des partenaires communautaires et des patients partenaires de la recherche*. Plusieurs membres posent la question à savoir si la rédaction de la thèse est faite de façon individuelle ou en groupe. Si elle est faite en groupe, quels sont les objectifs d'apprentissage individuels? Plusieurs membres estiment que l'article 1.11.9 est ambigu.

Des membres du Comité note au point 4.3.1 de la proposition du nouveau programme, que les professeures et professeurs proviendront de diverses facultés, écoles, voire universités. Bien que ces collaborations soient intéressantes, la section ne présente pas les mécanismes de gestion qui doivent accompagner ce type d'organisation, notamment la gestion des équilibres, la gestion des codirections de thèses, la bonne gestion des collaborations. Il serait bien d'expliquer comment cette gestion sera assurée.

Enfin, il est recommandé de féminiser le document selon la *Politique de féminisation des textes de l'Université de Moncton*.

SUIVI : FSSSC

14. CRÉATION DE DEUX BACCALaurÉATS EN ÉDUCATION (IMMERSION/INCLUSION SCOLAIRE) (doc. 15/18-19)

Le président présente un projet de création de deux programmes de baccalauréat en éducation (immersion/inclusion scolaire), soit un programme au primaire et l'autre au secondaire. Les deux programmes sont d'une durée de deux ans.

Le programme au primaire vise la formation d'enseignantes et d'enseignants pour les classes du primaire (1^{re} à la 8^e année) dans les programmes d'immersion française des écoles anglophones du Canada. Ces enseignantes et enseignants auront une solide formation en pédagogie, en apprentissage d'une langue seconde et en inclusion scolaire.

Trois nouveaux cours seront créés. Ce programme compte 64 crédits.

Le programme au secondaire vise à former des enseignantes et des enseignants en enseignement de l'immersion française et en inclusion scolaire de la 9^e à la 12^e année. Ce programme compte 60 crédits.

Le Comité discute longuement du lieu où seront offerts les deux programmes. On note que certains cours de 3^e année et 4^e année du secondaire ne sont pas offerts au campus de Shippagan. La 3^e année du secondaire n'est pas offerte au campus d'Edmundston. On soulève l'importance de l'offre des cours à distance. Par ailleurs, d'autres membres soulèvent les demandes du marché et l'absence d'une étude de marché. La question du lieu sera discutée au Comité conjoint de la planification.

Le Comité soulève les points suivants qui devront être corrigés avant la présentation au Comité conjoint de la planification :

- Formulaire CPR-4 du cours EDUC4903, dans la case *Destinataires*, il faut lire : « Étudiantes inscrites et étudiants inscrits à un programme de B. Éd. primaire ou secondaire. »
- Annexe A, tableau 3, il faut enlever le « 1 » pour les coûts additionnels prévus pour le programme de Baccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire).
- Annexe A, tableau 3, il faut enlever le « 1 » pour les coûts additionnels prévus pour le programme de Baccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire).
- Annexe B pour les deux programmes est à remplir.

Le dossier refondu au complet avec les corrections doit être déposé auprès de Gilberte Richard au bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

SUIVI : FSÉ

14. CRÉATION DE DEUX BACCALaurÉATS EN ÉDUCATION (IMMERSION/INCLUSION SCOLAIRE) (doc. 15/18-19) (suite)

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 04-CPR-181122

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de corrections mineures, que le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création du Baccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire). »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

R : 05-CPR-181122

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de corrections mineures, que le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création du Baccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire). »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

Création de cours

R : 06-CPR-181122

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : EDDP4902 Littérature en immersion, EDDP4912 Sciences et sc. humaines prim. et EDUC4903 Pédagogie de l'immersion. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

Banque de cours

R : 07-CPR-181122

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle EDDP et EDUC. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

14. CRÉATION DE DEUX BACCALaurÉATS EN ÉDUCATION (IMMERSION/INCLUSION SCOLAIRE) (doc. 15/18-19) (suite)

R : 08-CPR-181122

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification d'examiner la question du lieu pour le programme de Baccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire). »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

15. CRÉATION D'UN NOUVEAU COURS - SANTÉ (doc. 17/18-19)

Création de cours

R : 09-CPR-181122

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création du cours SANT2003 Pharmacologie et médication. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

Modifications au profil du programme

R : 10-CPR-181122

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée au profil du Baccalauréat ès science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier). »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

Banque de cours

R : 11-CPR-181122

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle SANT. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

16. MODIFICATIONS AU CERTIFICAT EN ANDRAGOGIE (doc. 18/18-19)Création de cours**R : 12-CPR-181122**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création du cours EDAN2041 Design pédagogique. »

Vote sur R12	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

Modifications de cours**R : 13-CPR-181122**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications au cours EDAN2141 Évaluer les apprentissages. »

Vote sur R13	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

Abolition de cours**R : 14-CPR-181122**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition du cours EDAN4941 Design pédagogique. »

Vote sur R14	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

Modifications au profil du programme**R : 15-CPR-181122**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Certificat en andragogie. »

Vote sur R15	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

16. MODIFICATIONS AU CERTIFICAT EN ANDRAGOGIE (doc. 18/18-19) (suite)

Banque de cours

R : 16-CPR-181122

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle EDAN. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

17. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'est soulevé.

18. PROCHAINE RÉUNION


La prochaine réunion du Comité des programmes aura lieu le jeudi 6 décembre à 9 heures.

19. CLÔTURE

La séance est levée à 11 h 19.

Contresigné le _____

André Samson, président



Lynne Castonguay, secrétaire générale